

POUR D'AUTRES CHOIX

La Nation a trouvé son nouvel homme providentiel : l'entrepreneur !

En clôture des Assises de l'entrepreneuriat, le 29 avril 2013, François Hollande en a tiré les conclusions qui s'imposaient : « *C'est d'abord le rôle de l'école que de stimuler l'esprit d'entreprise dans notre pays* ». « *Il sera donc prévu de la 6e à la terminale, un programme sur l'entrepreneuriat* ». Pour le groupe de travail présidé par Philippe Hayat, fondateur de l'association 100 000 entrepreneurs, qui a remis ses préconisations au gouvernement, il s'agit donc d'abord d' « *intégrer une sensibilisation structurée à l'entrepreneuriat dans les enseignements du secondaire* ». Le groupe de travail souligne que cet objectif a « *une première conséquence* » : « *former les professeurs à l'entreprise et l'acte d'entreprendre* ».

Si ce discours détonne, il faut cependant se rappeler que le monde de l'entreprise a toujours été attentif à la façon dont l'école pourrait servir ses intérêts. Cela fait vingt ans que l'OCDE s'est fixé l'objectif de définir, sous l'impulsion du patronat, les contenus non strictement scolaires que la société est en droit d'atteindre de son école. Ainsi, fin 97 a été mis en œuvre le programme DeSeCo – pour « *définition et sélection des compétences-clés* » – qui progressivement, a abouti aux huit « *compétences-clés* » dont se sont inspirées l'Union Européenne lors du sommet de Lisbonne, puis la France, dans la définition de son « *Socle commun de compétences et de connaissances* ». La 8^{ème} des compétences-clés définies par l'Union européenne est la suivante : « *développer l'esprit d'initiative et d'entreprise* » (que l'on retrouve dans le Socle ainsi formulée : « *L'autonomie et l'initiative* »).

La commission de l'Union Européenne, cohérente avec elle-même, mettait d'ailleurs cette compétence au cœur de sa « *Stratégie pour repenser l'éducation* »¹, définie en novembre 2012, dont les recommandations devaient être mises en œuvre par « *enseignants bien formés, motivés et animés d'un esprit d'entreprise* ». Cette compétence exprime le fait que « *La plupart des pays de l'OCDE accordent une grande importance à la flexibilité, à l'esprit d'entreprise et à la responsabilité personnelle. On attend non seulement des individus qu'ils aient des facultés d'adaptation, mais également qu'ils soient novateurs, créatifs, autonomes et capables de se motiver eux-mêmes* »². Autrement dit, cette volonté de développer l'esprit d'entreprise traduit la volonté de former un salariat adapté à la précarité, flexible, et si possible dépourvu de droits sociaux.

On est loin de Jules Ferry – auquel François Hollande avait rendu hommage, le 15 mai 2012 – qui déclarait, en 1879 : « *Dans une société démocratique, surtout, il est de la plus haute importance de ne pas livrer les études aux entreprises de l'industrialisme* ».

Nicolas Morvan

1. Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques http://ec.europa.eu/education/news/rethinking/com669_fr.pdf

2. Rapport final de 2003 sur les "Key competencies for a successful life in well-functioning society"

Les recettes de la Cour des miracles : austérité partout

Monsieur Didier Migaud, président de la Cour des comptes, est l'un des grands gourous de la politique d'austérité : au nom de la réduction à marche forcée des déficits, il prescrit sans relâche l'amputation des dépenses publiques, que ce soit la santé, les retraites, l'indemnisation du chômage, ou les services publics.

Cette politique ne marche pas : elle génère la récession et de ce fait réalimente les déficits mais M. Migaud persiste à prêcher « les réformes », c'est-à-dire la dislocation de notre système social. Et il cible l'Éducation et les enseignants.

La Cour des Comptes avec son rapport "Gérer les enseignants autrement", « *avance dans l'élaboration d'un projet d'éducation* » (*Le Monde*), et elle le fait à la tronçonneuse : « *l'Éducation nationale ne souffre pas d'un manque de moyens ou d'un nombre trop faible d'enseignants, mais d'une utilisation défailante des moyens existants* ».

Les recettes avancées ? Gestion au mérite, fin du recrutement national, affectation « sur profil », annualisation des services et définition par les chefs d'établissement, définition locale du nombre d'heures de cours assurées aux élèves et élargement des disciplines, bivalence et polyvalence, dans le cadre d'une primarisation de fait du collège (École du socle)....

Le tout déboucherait sur la fin de nos garanties statutaires et la dislocation du service public.

Prépare-t-on le terrain à une remise en cause, sur fond de crise des recrutements, des engagements pris sur les 60 000 créations de postes ?

Le tout s'accompagne de la diffusion auprès de la presse de données bidouillées visant à faire apparaître les enseignants comme des privilégiés (mention faite d'un salaire à 107 000 €!).

Avec ce pamphlet néo libéral, la Cour des comptes sort complètement de son rôle (vérifier la sincérité des comptes publics) pour se transformer en officine politique, sans aucune légitimité démocratique.

Cet exercice idéologique et partisan se faisant sur fonds publics, on serait en droit de se demander s'il n'y pas là un beau sujet d'enquête... pour la Cour des comptes.

Jean-Jacques Duchon

Dernière minute : Menace sur les projets artistiques et culturels

Conséquence du nouveau gel des dépenses publiques décrété par le Gouvernement (85 millions d'euros pour l'Éducation nationale), le Rectorat est confronté à une réduction des crédits qui servent à financer les projets artistiques et culturels alors que l'action culturelle est pourtant considérée comme une priorité.

Le SNES intervient.

Informez la section académique si vous êtes concerné.